

Affiché le



Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

ID: 093-229300082-20201015-2020_10_15_003-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 octobre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

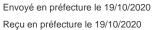
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS:

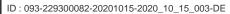
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



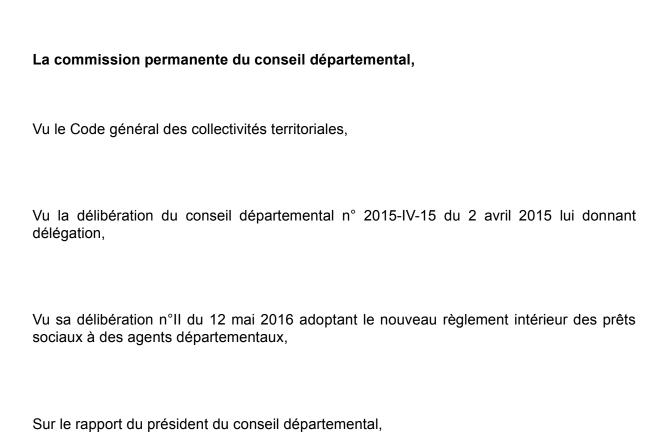






Délibération n° III du 15 octobre 2020







Envoyé en préfecture le 19/10/2020

Reçu en préfecture le 19/10/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20201015-2020_10_15_003-DE

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le nouveau règlement, ci-annexé, de la prestation des prêts sociaux à taux 0 % accordés aux agent·e·s du Département qui annule et remplace le précédent règlement adopté par délibération n° II de la commission permanente du conseil départemental du 12 mai 2016.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.